



CERTIFICAT D'ATTRIBUTION DU LABEL LUCIE

TEMOIN DE L'ENGAGEMENT DE **OUTSCALE** EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le présent certificat est décerné ce jour à **OUTSCALE** à l'issue de l'analyse en date du 15 mai 2018 par le Comité de Labellisation LUCIE de la capacité des engagements de progrès pris par l'entreprise à faire progresser cette dernière de manière significative en matière de Responsabilité Sociétale dans un délai de 36 mois.

Le présent certificat est délivré à **OUTSCALE** pour une durée de 36 mois, sous réserve d'une confirmation effective de la mise en œuvre des engagements de progrès annoncés via une évaluation de suivi réalisée par Bureau Veritas Certification après une période de 18 mois à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 15 mai 2018

Le Président du Comité de Labellisation LUCIE
Mr Michel LAVIALE

Le Président de l'Agence LUCIE
Mr Alan FUSTEC